

RESOL conditions de réparation

Réparation

Si la période de garantie de 24 mois après l'achat de l'appareil a expiré ou si l'endommagement de l'appareil a été causé par des surtensions ou d'autres conditions environnementales, nous vous fournirons un devis pour la réparation de l'appareil sur demande. Nous vous informons également dans le cas où la réparation n'est pas possible ou si le coût de la réparation est trop important.

Si vous refusez le devis ou si l'appareil n'est plus sous garantie, des frais d'expertise d'un montant de 35,00 € vous seront facturés

Réclamation injustifiée

Lorsqu'aucune panne n'est détectée lors de l'expertise ou que la description de la panne n'est pas suffisante, nous renverrons l'appareil et facturerons des frais d'expertise d'un montant de 35,00 €.

Mise à jour de logiciel

Pour une mise à jour de logiciel et le test de système correspondant, nous facturons des frais de traitement d'un montant de 30,00 €. Si une panne est détectée lors du test, nous vous informerons des coûts de réparation avant de procéder à la réparation. Pour de nombreux appareils (généralement à partir de l'année de fabrication 2010), vous avez la possibilité d'effectuer une mise à jour en utilisant une carte mémoire SD.

Frais de port et d'emballage

Tous les frais énoncés ci-dessus s'entendent hors T.V.A. et frais de transport.

Version: 01/2020